

Québec français



Une jeunesse en exil

Roger Chamberland

Numéro 98, été 1995

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/44273ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (imprimé)

1923-5119 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Chamberland, R. (1995). Une jeunesse en exil. *Québec français*, (98), 5-5.

UNE JEUNESSE

EN FAILL

En publiant ses deux lettres sous le titre « Le Québec me tue » dans *le Devoir* le 30 août et le 27 septembre 1994, Hélène Jutras a déclenché une véritable tempête. Elle est étudiante en droit à l'université McGill et rêve « D'une grande maison, d'un enfant, d'un chien, d'un bon emploi et d'un bon salaire » ; jusque là tout est légitime. Mais là où le bât blesse, c'est qu'elle ne croit pas que son rêve soit réalisable au Québec ou, pire encore, que le Québec ne lui offre pas l'opportunité de le réaliser. Les raisons invoquées attaquent directement tous les acquis sociaux, politiques et culturels du Québec. Autrement dit, pour H. Jutras, le Québec s'enfoncé toujours un peu plus dans sa médiocrité de laquelle il n'est jamais tout à fait sorti. Il n'en fallait pas plus pour que le courrier des lecteurs devienne un véritable panier de crabes sans que ne s'établisse un véritable dialogue.

Au début de 1995, Hélène Jutras récidive en publiant, sous forme de livre, ses lettres incendiaires, les réponses à ses détracteurs, d'autres considérations sur la majorité des problèmes qui grèvent le Québec et des extraits d'entrevues où elle peut, une fois encore, noircir le portrait tout en clarifiant sa pensée. Je crois qu'il est inutile de réactiver le débat puisque, de toutes manières, plusieurs personnes ont fait le procès de la polémiste qui, elle-même, a fait celui du Québec. Sur certains points, elle se fait la porte-parole du sens commun et reprend des idées déjà entendues de la bouche de certains éducateurs et parents déçus de notre système d'éducation. Mais voilà, personne ne peut mettre en doute la crédibilité de H. Jutras, c'est une étudiante fraîchement émoulue du système secondaire et collégial ; elle sait de quoi elle parle puisqu'elle a tout vécu de l'intérieur. On peut pourtant se questionner sur la soi-disant médiocrité du système d'éducation québécois après avoir lu ses propos. On s'étonne de son esprit critique, de sa soif de connaissances, de son intérêt pour les problèmes planétaires, bref on se dit que le système n'est pas si mauvais puisqu'il est capable d'engendrer des Hélène Jutras, à moins qu'elle ait tout appris en auto-didacte, que sa pensée se soit formée seule et qu'elle ait développé ses goûts, ses désirs et ses rêves en dehors du circuit. Une tête pour le jour, une tête pour le soir !

On peut ne pas être d'accord avec elle, mais on ne peut assurément pas lui reprocher son courage. Il faut certes du courage pour prendre la plume et s'attaquer au système d'enseignement québécois qu'en France, en Belgique et au Luxembourg on cherche à acclimater tant on lui fait confiance. Et tant pis si c'est pire ailleurs et tant mieux aussi si certains ont trouvé la solution aux problèmes de l'enseignement, ce qu'il faut d'abord c'est améliorer son propre sort. Elle refuse d'être la porte-parole d'une génération à laquelle d'ailleurs elle refuse de s'identifier afin de garder son autonomie, mais cela ne l'empêche pas de remodeler les plaintes et récriminations d'une jeunesse à qui l'on répète continuellement que l'avenir est bouché, que nous vivons dans une époque opaque. Le véritable courage aurait été de renverser cette vision pessimiste, de la questionner au même titre qu'elle questionne l'éducation, la culture, la littérature et ainsi de suite. Certaines décrochent cherchant à s'intégrer au marché du travail, quelques-uns préfèrent essayer de changer le système, d'autres optent pour la fuite ou l'exil, mais d'aucun constate qu'au bout du compte chaque pays a ses forces et ses faiblesses, qu'il n'y pas de pays sans défaut ni problème. Hélène Jutras aura-t-elle le courage de crier « Le Québec me tue » lorsqu'elle brandira son diplôme de baccalauréat en droit décerné par une université Québécoise ?